Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 027-242700607-20231211-2023_0235-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 11 décembre 2023
Extrait des délibérations n°14

Date de convocation : le 05 décembre 2023. Date d'affichage : le 5 décembre 2023

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 11 décembre 2023 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président -, salle polyvalente d'EPEGARD.
➢ Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud CHEUX – Vice-Président et adjoint LE NEUBOURG.

Membres en exercice : 56 Présents : 49 Pouvoir (s) : 5
Toutes les communes étaient représentées sauf : DAUBEUF-LA-CAMPAGNE, SAINTE OPPORTUNE-DU-BOSC.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	**HUREL William**	*BRIZARD Marie-Odile - Excusée*
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	*LHERMEROULT Patrick - Excusé*	**ROCREE Roselyne**
BERNIENVILLE	**DUCLOS Christian**	*CHECA Marie-France – Excusée*
BROSVILLE	*ROMET Marc - Excusé*	**LECOMTE Béatrice**
CANAPPEVILLE	*DUVAL Laurence – Excusée* **POUVOIR : Martine SAINT-LAURENT - HOUETTEVILLE**	*SERGENT Agnès - Excusée*
CESSEVILLE	**DEBUS Alain**	*POISSON Virginie*
CRESTOT	*LOUIS Christine - Excusée*	**PATTEY Philippe**
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	**MARIE Michèle**	*DAUTRESME Thierry - Excusé*
CROSVILLE-LA-VIEILLE	**CARPENTIER Pascal**	*GRILLE Aline*
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	*BUSSIERE Laurance - Excusée*	*BUISSON Sébastien – Absent*
ECAUVILLE	**MAILLARD Françoise**	*PLESSIS Elisabeth - Excusée*
ECQUETOT	**LONCKE Didier**	*RICHARD Didier*
EMANVILLE	**DULUT Thierry**	*DUMONT Françoise - Excusée*
EPEGARD	**DEMARE Pascal**	*PAYAN Jean-François - Excusé*
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	**ELIOT Patrick**	*BRIOSNE Maurice*
FEUGUEROLLES	*VALIGNAT Jean-Paul - Excusé*	**BOISRENOULT André**
FOUQUEVILLE	**LEMOINE Didier**	*SOENEN Bruno - Excusé*
GRAVERON-SEMERVILLE	**CARRERE GODEBOUT Claire**	*LAWANI Nicolas - Excusé*
HECTOMARE	**PLOYART François**	*DUGORD Jean-Pierre*
HONDOUVILLE	**PARIS Jean-Charles** **FUENTES Evelyne**	
HOUETTEVILLE	**SAINT LAURENT Martine**	*LEGRAND Catherine*
IVILLE	**LEGENDRE Jean-Paul**	*MAUGUY Jean-Luc - Excusé*
LA HAYE-DU-THEIL	**COUCHAUX Alain**	*PORTE Michel - Excusé*
LA PYLE	**PILETTE Gérard**	*ROUSSIAU Yann - Excusé*
LE BOSC-DU-THEIL	*VALLEE Laurent – Excusé* – **POUVOIR : Sandrine RECULARD** **RECULARD Sandrine** **BERTHELIN Giovanni**	
LE NEUBOURG	**VAUQUELIN Isabelle – BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle – COUDRAY Isabel - DETAILLE Edouard - LE MERRER Anita – ONFRAY Didier.** *DAVOUST Francis – Excusé :* **POUVOIR : Marie-Noëlle CHEVALIER** *LEROY Hélène – Excusée :* **POUVOIR : Isabelle VAUQUELIN** *LEVAVASSEUR Katiana – Absente*	
LE TILLEUL-LAMBERT	**GAVARD-GONGALLUD Jean-François**	*LEMARCHAND Fabien - Absent*
LE TREMBLAY-OMONVILLE	**LEFEBVRE Jean-François**	*MOULIN Martial - Excusé*
LE TRONCQ	**SAMSON Catherine**	*LECOUTEUX Laëtitia*
MARBEUF	**CARPENTIER Bertrand**	*GAILLARD Thomas*
QUITTEBEUF	**HENNART Benoît**	*GARREAUD Virginie – Excusée*
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	**DEPARIS Christiane**	*ORONA Thierry*
ST MESLIN-DU-BOSC	**BONNEAU Christian**	*JOUEN Eric - Excusé*
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	**BUYZE Jacky** **LARGESSE Jacky**	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	*HENON Jérôme – Excusé* **POUVOIR : Arnaud CHEUX LE NEUBOURG**	*MORISSET Maryse – Absente*
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	**WALLART Roger**	*CAUCHOIS Isabelle*
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	**BOURGAULT Hugues** **FOSSE Patricia**	
VENON	**PICARD Philippe**	*CHOMONT Hélène - Excusée*
VILLETTES	**RAIMBOURG Guy**	*ROBACHE Arlette*
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	**PLESSIS Gérard**	*BRIANT William - Excusé*
VITOT	**LELARGE Joël**	*LEBOURG Yann*

Formant la majorité des Membres en exercice

Date de publication : 18 DEC. 2023

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 027-242700607-20231211-2023_0235-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES
Extrait des délibérations n°14

COMPETENCE DECHETS MENAGERS
Objet : Prochain marché de collecte des déchets ménagers et assimilés – Accord de principe sur les nouvelles modalités de collecte.

Suite au constat d'une augmentation des tarifs lors du marché de collecte actuel (+17%), l'un des principaux objectifs du prochain marché (à compter d'avril 2024) est de maîtriser les coûts sans pour autant perdre en qualité de service pour les usagers.
Il a été présenté aux membres de la commission environnement puis en conférence des maires les pistes de réflexion quant à l'évolution du schéma de collecte.

Des études réalisées par Citéo à l'échelle nationale, confirmées sur le territoire par des suivis de collecte ciblés et questionnaires à destination des usagers, démontrent que les services de collecte une fois par semaine (C1) sont sous utilisés (60% des poubelles sont présentés à l'échelle nationale – 45% à l'échelle du territoire) et sur dimensionnés (+50% des bacs gris ne sont pas remplis).
Une fréquence en C0.5 (toutes les 2 semaines) semble donc plus appropriée. Elle permet le remplacement des camions bi compartimentés par des mono compartimentés, plus adaptés au volume croissant des emballages depuis l'extension des consignes de tri (totalité de la benne contre 1/3 aujourd'hui) et moins onéreux (simulation de baisse de 18 % des coûts de collecte).
Il est proposé que les 40 communes du territoire soient collectées toutes les deux semaines. En revanche, la commune du Neubourg, compte tenu de son habitat concentré en centre-ville (absence de terrain permettant le stockage des bacs), reste en collecte hebdomadaire.

Pour un passage en collecte C0.5 réussi, il est indispensable d'ajuster le volume des bacs de collecte sélective, sur demande des usagers (360L dès foyer de 4 personnes), de proposer un calendrier de collecte pédagogique (lien vers l'application Citéo pour éviter les erreurs de tri), accompagné d'un courrier explicatif de la démarche. Des campagnes de communication devront être menées dès le mois de janvier (bulletins communaux, panneau pocket, site internet de la Communauté de Communes, flyers, …). Enfin, des actions de prévention (en lien avec le PLPDMA à valider dans les prochains mois) seront à planifier pendant toute la durée du marché.

Toujours dans l'objectif de proposer un service adapté aux usagers, des prestations supplémentaires seront ajoutées dans le marché. Il s'agit d'ajouter des collectes en période estivale et/ ou pendant les fêtes de fin d'année. Ces prestations seront ou non déclenchées lors de l'attribution du marché.

L'optimisation du schéma de collecte intervient également sur la fréquence de la collecte du verre en porte à porte au Neubourg (1 fois par mois au lieu de toutes les 2 semaines).

Il est également question d'intervenir sur les flux collectés en supprimant la collecte des cartons bruns des professionnels du Neubourg. Ceux-ci pourront être collectés avec les emballages. Cette mesure permet d'élargir le service à la totalité des professionnels du territoire.

L'autre levier de potentielles économies concerne la durée du marché, équivalente à la durée d'amortissement des véhicules (7 ans).

Les solutions évoquées ci- dessus ont été présentées en commission environnement puis en conférence des maires. A l'issue de ce constat, les membres ont acté, à l'unanimité, les modalités pour le futur marché.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5214-16,
Vu l'avis favorable de la Commission Environnement du 26 octobre 2023,
Vu l'accord de principe adopté à l'unanimité lors de la conférence des maires du 6 novembre 2023,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 4 décembre 2023,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :
- approuve le rapport de présentation ci- dessus,
- donne un accord principe sur les nouvelles modalités de collecte, rappelées ci- dessus et applicables au 1er avril 2024,
- donne un accord de principe pour commencer la campagne de communication auprès des habitants,
- autorise le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Adopté par 48 voix Pour – 6 Abstentions

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Arnaud CHEUX

Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU NEUBOURG

Date de publication : 18 DEC. 2023